Code criminel

Enfin, je tiens à signaler qu'au cours des législatures précédentes ceux qui s'opposent véritablement à toute forme de contrôle ont complètement déformé les dispositions du projet de loi. Ce dernier poursuit deux objectifs. D'abord, il s'agit de s'assurer que toute personne qui possède ces armes mortelles répond aux critères énoncés à savoir qu'elle ne doit pas avoir commis d'acte de violence ni avoir été soignée ou hospitalisée pour des troubles mentaux. Est-il vraiment déraisonnable de souhaiter l'application de ces critères à tous ceux qui désirent posséder ces armes dangereuses? Deuxièmement, le projet de loi s'applique aux munitions.

De tous les biens de consommation vendus au Canada, les armes à feu sont de loin les plus dangereux et les plus destructifs. C'est le seul bien de consommation dont le but est de tuer, qu'il s'agisse d'animaux ou de gens. C'est le bien de consommation qui risque le plus d'être utilisé pour commettre un acte de violence. Pour conduire une automobile il faut obtenir un permis. Pour vendre des médicaments livrés sur ordonnance, il faut également obtenir un permis. Je ne trouve nullement déraisonnable de demander à ceux qui veulent utiliser des armes à feu de répondre aux normes fondamentales énoncées dans les dispositions actuelles du Code criminel. C'est donc avec plaisir que j'appuie ce projet de loi à l'occasion de sa deuxième lecture.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat à titre de simple député. Si je comprends bien, le projet de loi vise essentiellement à imposer un contrôle plus sévère des armes à feu et de ce fait, de l'avis des comotionnaires, il va remédier à tous les abus qui ont pu se commettre par le passé et empêcher qu'il s'en commette à l'avenir.

Je voudrais aborder la question du point de vue de ceux qui obéissent à la loi. La grande majorité des citoyens canadiens qui possèdent des armes à feu s'en servent dans l'exercice d'un sport. Je me fonde sur les entretiens que j'ai eus avec un grand nombre d'hommes et de femmes de ma circonscription de Simcoe-Nord qui pratiquent le tir et qui sont respectueux des lois dans leur vie de tous les jours et chaque fois qu'ils utilisent une arme à feu. Je m'insurge contre l'idée que l'on persécute davantage ces personnes qui, dans l'ensemble, manient avec prudence les armes dont ils se servent à des fins sportives. Les députés pourraient constater que ces personnes sont toujours très soucieuses de l'ordre public. Je me place du point de vue non pas d'un propriétaire d'arme à feu mais du représentant de personnes qui en possèdent.

Je me souviens avoir assisté à une réunion où la centaine de sportifs présents étaient unanimes à demander que le Code criminel prévoie des peines plus sévères pour tout crime commis sous la menace d'une arme à feu. Sans hésitation, ils étaient prêts à allonger de trois ans les peines d'emprisonnement prévues dans le Code criminel dans les cas où une arme à feu était utilisée pour perpétrer une infraction. En d'autres termes, les gens que je représente veulent punir ceux qui font

un usage abusif des armes à feu. Ils ne veulent pas qu'une foule de bureaucrates testent l'équilibre mental des gens et leur imposent des examens inutiles.

Je reçois constamment des instances de ma circonscription et si les députés le permettent, je voudrais leur en communiquer quelques-unes. Je me souviens que le 2 août 1982, j'ai présenté une pétition à la Chambre au nom de 728 citoyens de ma circonscription dont beaucoup appartenaient à un club de chasse et de pêche, l'Orillia Fish and Game Conservation Club, dont je reparlerai dans un instant. Les pétitionnaires faisaient valoir la nécessité de lois plus sévères au Canada contre l'uilisation criminelle des armes à feu. Ces gens réclament des tribunaux plus sévères et des peines plus lourdes, non pas un contrôle plus rigoureux de ceux qui utilisent les armes à feu à des fins sportives. C'est pourquoi ils se sont élevés; contre un projet de loi antérieur présenté par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). J'ai appuyé cette pétition, convaincu que ceux que je représentais avaient raison. J'ai reçu de la correspondance d'un club de chasse et pêche d'Orillia dont les membres, des hommes qui ont l'appui de leurs épouses et amies, s'intéressent fortement à la conservation et préconisent un contrôle rationnel des armes à feu. Le Orillia Fish and Game Conservation Club est notamment d'accord pour supprimer le certificat d'acquisition de \$10. pourvu que tous ceux qui achètent une arme pour la première fois soient tenus de suivre un cours sur le maniement des armes à feu. Au lieu de demander à un psychiatre son avis sur la stabilité mentale de telle ou telle personne, mes électeurs veulent qu'on s'intéresse dans la loi à la sécurité de ceux qui manient les armes à feu. Aux termes de la loi actuelle, le fardeau de la preuve appartient aux particuliers et non à l'État. Par exemple, si la question se pose de savoir si la personne à qui on a vendu ou transféré une arme à feu possédait vraiment un certificat d'acquisition, c'est le vendeur qui est tenu d'en faire la preuve. Nous estimons quant à nous que ce sont les autorités qui devraient assumer le fardeau de la preuve plutôt que le sportif innocent qui s'est efforcé de respecter la loi et qui connaît fort bien les dangers du mauvais maniement des armes à feu.

Les membres de ce club de chasse et pêche d'Orillia ont une proposition intéressante à faire aux bureaucrates en ce qui concerne les règles et les sanctions régissant l'entreposage et la sécurité des armes à feu. Ils voudraient que ceux qui utilisent et manipulent constamment les armes à feu aient leur mot à dire devant la myriade de règlements. Que les députés aillent voir de quelle façon Elwood Epp protège son magasin de la route 11 contre les voleurs. Il a affiché sur sa porte un écriteau qui dit: «Chien méchant». Pas un bureaucrate n'admettra que c'est efficace mais, croyez-moi, Elwood Epp ne se fait pas beaucoup voler, parce que ceux qui ont vu les chiens qui rôdent derrière le magasin ont vite compris. Les membres de ce club réclament, comme d'autres, que les autorités fassent preuve de bon sens et permettent à leurs adhérents de prendre part à l'établissement des règlements.